



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un septembre, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze septembre 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Etaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Christiane FONT, Geneviève FAYOLLE, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Franck ESSERTEL, Lionel MILETIC, Karine FONT, Marie Andrée COUTURIER, Anne Sophie BOUTEILLE

**Absents :**

**Excusés :** Jérôme GUBIEN

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 20 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2017- 40 : Vente terrain – Lotissement Grand Maison***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Christian GILBERT et Mme Sonia JACQUEMOND se portent acquéreurs d'une parcelle située au lotissement « Grand Maison », faisant partie de la parcelle cadastrée C1130, d'une superficie d'environ 443 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente du terrain s'élève à 37 655 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la cession d'une partie de la parcelle cadastrée C1130 au lotissement « Grand Maison », d'une superficie d'environ 443 m<sup>2</sup>, pour un montant de 37 655 €, à Monsieur Christian GILBERT et Mme Sonia JACQUEMOND

Adopté comme suit :

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

⇒ ***N° 2017- 41 : Convention – conseil en énergie partagée***

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de M. Eric SOUVY, conseiller en énergie partagée du SYDER en date du 20 Juillet 2017. Le service de conseil en énergie partagée couvre 101 collectivités adhérentes dans le Rhône, ce qui représente 220 000 habitants. Les missions de ce service sont de dresser un inventaire des contrats d'énergie et d'eau des bâtiments publics, d'établir un bilan des consommations et de réaliser un audit d'un bâtiment prioritaire pour déterminer les mesures d'économies d'énergie à mettre en place (travaux, sensibilisation des usagers du bâtiment...). Enfin, un suivi est réalisé sur les bâtiments concernés. La convention a un coût annuel de 0.50 € par

habitant et est conclue pour une durée de trois ans. Le service permet aux communes d'avoir un diagnostic neutre des performances énergétiques de ses bâtiments.

L'intervention du SYDER dans cette thématique se fait en complément et en appui des actions menées par la commune dans le même domaine. Il s'inscrit en complémentarité des politiques climat-énergie conduites sur le territoire.

Afin de définir précisément les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention d'intervention de ce service, qui fixe les engagements des parties.

Adopté comme suit :

**Pour** : 6

**Contre** : 0

**Abstention** : 9

⇒ **N° 2017-42 : Contrat d'engagement à durée déterminée – emploi d'avenir**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité de prolonger pour deux ans l'emploi d'avenir actuellement en place sur la Commune. Monsieur le Maire rappelle les conditions et les obligations à respecter en la matière. Les contrats d'avenir sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification. Un des avantages de recourir à un tel contrat est que l'Etat reverse à la collectivité 75% du salaire brut.

Compte tenu des réels besoins de la commune en moyens humains, il apparaît nécessaire de recourir à ce type de contrat pour embaucher une personne afin de réaliser des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale (entretien des locaux, animation d'activités périscolaires, encadrement et surveillance d'enfants, entretien des espaces verts...).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à prolonger pour deux ans le contrat de Madame Laure BILLOT selon un contrat d'emploi d'avenir, du 1er août 2017 au 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-43: Avis sur le rapport annuel de la Semcoda**

La commune de Larajasse est actionnaire de la SEMCODA et dispose de 412 actions d'une valeur nominale de 44€ chacune.

Monsieur le Maire présente le rapport de la SEMCODA portant sur l'exercice écoulé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Larajasse approuve le rapport de la SEMCODA portant sur l'exercice 2016.

Adopté comme suit :

**Pour** : 8

**Contre** : 0

**Abstention** : 7

○ **Questions diverses**

**Commission Finances**

- Suivi du budget 2017
- Section de Fonctionnement ; dépenses à 54% du Budget primitif et recettes à 51%
- Section d'Investissement ; dépenses à 46% et Recettes à 91%
- Quid de la refonte de la taxe d'habitation

### Commission Economie

- Marché des créateurs le 15 Octobre 2017 au Pôle d'animation : 56 exposants inscrits
  - 34 en espace création
  - 14 en espace arts et métiers
  - 6 en espace terroirA partir de 7h : soupe aux choux ou petit déjeuner  
12 h – 12 H 30 : apéritif musical  
12 H 30 : repas

### Commission Voirie

- Départ de M. Guillaume CARRIER, responsable des agents techniques de la commune de LARAJASSE. La Commune va recruter prochainement un nouvel agent des services techniques.

### Commission Urbanisme

- Analyse des demandes d'autorisation d'urbanisme en cours

### Commission JSRA

- Réunion pour le calendrier des fêtes, vendredi 20 Octobre 2017 à 19h30
- Travaux à l'école de l'Aubépin bientôt terminés pour accueillir la MJC et la Chorale des Chants Fleuris

### Commission Tourisme

- Un circuit VTT a été balisé sur la commune
- Le circuit culturel des châteaux va être revu et réfectionné car certaines balises manquent
- **Informations diverses**
- L'éclairage public sera éteint au lotissement du Fressin toutes les nuits, sauf la nuit de samedi à dimanche
- Modifications sur la chaufferie bois du bourg de Larajasse : le fournisseur du bois sera désormais RECYBOIS qui assurera 100% des livraisons. Modifications sur le réseau primaire pour augmenter la chaleur de l'eau chaude sanitaire de la Maison de retraite. SOMECI a également fait l'équilibrage du réseau. La chaufferie a été visitée deux fois cet été : élus de Messimy et de St Laurent de Chamousset.
- Comité de jumelage ; repas et soirée le 30 septembre 2017. 150 personnes ont réservé : plus de place disponible.
- La Commune a commandé de nouvelles illuminations pour les décorations de fin d'année
- Le relais d'assistantes maternelles est désormais installé dans l'ancienne cure de Larajasse
- Installation prochaine d'un abribus à Lamure
- Le SYDEMER (Syndicat d'études pour le traitement des déchets usagers et assimilés) lance l'étude pour l'élargissement des consignes de tri afin d'augmenter la partie recyclable dans les sacs jaunes. Le centre de tri actuel n'est pas équipé et il faut donc lancer une étude pour le moderniser.
- Maison du randonneur : une deuxième étude a été faite sur la faisabilité du projet et sa viabilité économique. Une réunion publique aura lieu au Pôle d'Animation le **24 Novembre 2017 à 20h00 à ce sujet.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30  
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 19 Octobre 2017, à 20h00, en Mairie**